

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 et de toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du Service correctionnel du Canada (SCC). Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les conventions comptables du gouvernement, qui sont fondées sur les normes comptables du secteur public du Canada.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers consolidés. Une partie de l'information présentée dans les états financiers consolidés est fondée sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tient compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du SCC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du SCC concordent avec ces états financiers consolidés.

La direction est également responsable de la tenue d'un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), qui vise à donner l'assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables, que les actifs sont protégés et que les opérations sont dûment autorisées et consignées, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux autres lois, règlements, textes faisant autorité et politiques applicables.

La direction veille à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du SCC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en effectuant une évaluation annuelle axée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à cerner les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation axée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du SCC sont examinés par le personnel de la vérification interne, qui fait des vérifications périodiques de différents secteurs des activités du SCC, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction au regard du maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers consolidés au commissaire.

Les états financiers consolidés du SCC n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Signé par

Anne Kelly, Commissaire p.i.
Ottawa, Canada
Le 25 août 2015

Signé par

Liette Dumas-Sluyter, CPA, CMA
Dirigeante principale des finances

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2015	2014
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	233 042	217 158
Indemnités de vacances et congés compensatoires	52 559	59 991
Revenus reportés (note 5)	107	249
Avantages sociaux futurs (note 6b)	95 559	147 364
Fonds de fiducie des détenus (note 7)	18 250	18 248
Total des passifs nets	399 517	443 010
Actifs		
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	223 174	180 481
Débiteurs, avances et prêts (note 8)	15 030	13 545
Stocks destinés à la revente (note 9)	10 219	10 895
Total des actifs financiers bruts	248 423	204 921
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs, avances et prêts (note 8)	(539)	(1 999)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(539)	(1 999)
Total des actifs financiers nets	247 884	202 922
Dette nette de l'organisation	151 633	240 088
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	6	66
Stocks non destinés à la revente (note 9)	34 917	33 168
Immobilisations corporelles (note 10)	2 175 557	2 103 028
Total des actifs non financiers	2 210 480	2 136 262
Situation financière nette de l'organisation	2 058 847	1 896 174

Passifs éventuels (note 11)

Obligations contractuelles (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Signé par

Anne Kelly, Commissaire p.i.
Ottawa, Canada
Le 25 août 2015

Signé par

Liette Dumas-Sluyter, CPA, CMA
Dirigeante principale des finances

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE NETTE DE L'ORGANISATION (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2015 Résultats prévus	2015	2014
Charges			
Garde	1 505 010	1 626 484	1 622 423
Interventions correctionnelles	539 524	503 282	531 187
Surveillance dans la collectivité	104 849	135 197	134 404
Services internes	334 183	317 891	352 389
Charges engagées pour le compte du gouvernement	-	(16)	(120)
Total des charges	2 483 566	2 582 838	2 640 283
Revenus			
Ventes de biens et services	47 936	49 230	40 153
Revenus divers	3 432	4 180	2 828
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(3 432)	(4 180)	(2 847)
Total des revenus	47 936	49 230	40 134
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 435 630	2 533 608	2 600 149
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		2 553 237	2 706 300
Variation des montants à recevoir du Trésor		42 693	(11 575)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 13a)		152 320	154 931
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arréages (note 15)		(51 973)	-
Transfert d'immobilisations corporelles en provenance d'autres ministères et organismes		4	2
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(162 673)	(249 509)
Situation financière nette de l'organisation – début de l'exercice		1 896 174	1 646 665
Situation financière nette de l'organisation – fin de l'exercice		2 058 847	1 896 174

Information sectorielle (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'ORGANISATION (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(162 673)	(249 509)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 10)	196 226	342 999
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	(120 070)	(95 458)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1 635)	(774)
Ajustements d'immobilisations corporelles / perte nette sur l'aliénation	(1 996)	6 326
Transfert en provenance d'autres ministères et organismes	4	2
<i>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</i>	72 529	253 095
Variation due aux stocks non destinés à la revente	1 749	(2 932)
Variation due aux charges payées d'avance	(60)	(10)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette de l'organisation	(88 455)	644
Dette nette de l'organisation – début de l'exercice	240 088	239 444
Dette nette de l'organisation – fin de l'exercice	151 633	240 088

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 533 608	2 600 149
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	(120 070)	(95 458)
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(1 060)	(2 122)
Ajustements aux immobilisations corporelles	(936)	8 448
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 13a)	(152 320)	(154 931)
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arréages (note 15)	51 973	-
Variations de l'état consolidé de la situation financière		
(Augmentation) diminution des crédateurs et charges à payer	(15 884)	1 059
Diminution des revenus reportés	142	348
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	7 432	29
Diminution des avantages sociaux futurs	51 805	36 938
(Augmentation) diminution du Fonds de fiducie des détenus	(2)	214
Augmentation (diminution) des débiteurs, avances et prêts	2 945	(25 897)
Diminution des charges payées d'avance	(60)	(10)
Augmentation (diminution) des stocks	1 073	(4 692)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	2 358 646	2 364 075
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 10)	196 226	342 999
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1 635)	(774)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	194 591	342 225
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	2 553 237	2 706 300

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Mandat et objectifs

Le cadre constitutionnel et législatif qui guide le Service correctionnel du Canada (SCC) a été établi par l'Acte constitutionnel de 1982 ainsi que la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC).

Le but du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et, d'autre part, en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, article 3). Il s'acquitte de son mandat dans le cadre de quatre programmes principaux :

Garde : Ce programme consiste à répondre aux besoins quotidiens des délinquants, notamment à leurs besoins en matière de santé et de sécurité, d'alimentation, d'habillement, de services de santé mentale et de soins de santé physique. Il comprend en outre des mesures de sécurité en établissement, comme la répression des drogues, et des mesures de contrôle appropriées pour prévenir les incidents.

Interventions correctionnelles : Le programme Interventions correctionnelles comporte des activités d'évaluation et des interventions de programme pour les délinquants sous responsabilité fédérale, ainsi que des activités visant à faire en sorte que les citoyens canadiens deviennent des partenaires du SCC dans la réalisation de son mandat correctionnel et de ses activités de liaison avec les victimes d'actes criminels. Les interventions correctionnelles visent à favoriser la réadaptation des délinquants et à faciliter leur réinsertion dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois.

Surveillance dans la collectivité : Le programme Surveillance dans la collectivité englobe toutes les activités de programme visant à protéger la société au moyen de l'administration des activités communautaires, dont la prestation de possibilités de logement, l'établissement de partenariats communautaires et la prestation de services de santé dans la collectivité au besoin. Le programme Surveillance dans la collectivité fournit la structure nécessaire pour favoriser la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants.

Services internes : Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales de l'organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance; services de communications; services juridiques; services de gestion des ressources humaines; services de gestion des finances; services de gestion de l'information; services de technologie de l'information; services de gestion des biens immobiliers; services de gestion du matériel; services de gestion des acquisitions et services de gestions de voyages et autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le SCC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au SCC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette de l'organisation et dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette de l'organisation correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectif consolidé intégré au *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette de l'organisation ni dans l'état consolidé de la variation de la dette nette de l'organisation parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*.

b) Consolidation

Ces états financiers consolidés incluent les comptes de la sous-entité qui relèvent du contrôle de l'organisation. Les comptes du fonds renouvelable de CORCAN ont été consolidés avec ceux de l'organisation, et toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels ont été éliminés.

c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le SCC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le SCC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le SCC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement représente la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

d) À recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le SCC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

e) Revenus

- Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception à titre de revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus ou les biens sont vendus.
- Les revenus provenant des droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés comme revenus reportés dans la mesure où l'organisation a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services, ou des actifs qui seront utilisés à une date ultérieure.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- Le SCC ne peut pas affecter les revenus non disponibles afin de s'acquitter de son passif. On s'attend à ce que le commissaire assure le contrôle comptable, mais il n'a aucun pouvoir en ce qui concerne l'utilisation des revenus non disponibles. Par conséquent, on considère que les revenus non disponibles sont gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et qu'ils sont donc présentés dans le but de réduire les revenus bruts de l'entité.

f) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes pour les installations, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés du travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
- Les paiements de transfert sont enregistrés comme charges lorsque l'autorisation de paiement existe et que le bénéficiaire satisfait aux critères d'admissibilité ou aux droits établis pour le programme de paiements de transfert. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés. Les paiements de transfert qui deviennent remboursables lorsque les conditions spécifiées dans l'accord de contribution se réalisent sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

g) Avantages sociaux futurs

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du SCC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du SCC découlant du régime. La responsabilité de l'organisation relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.
- Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

h) Débiteurs et prêts avec des entités externes

Les débiteurs et les prêts sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Toutefois, lorsque des conditions favorables y sont rattachées, comme des clauses stipulant un taux d'intérêt faible ou nul, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée estimative. Une partie de l'escompte non amortie est comptabilisée comme revenu chaque année pour refléter la variation de la valeur actualisée des prêts non remboursés. Les paiements de transfert qui sont remboursables sans condition sont comptabilisés comme des prêts. Une provision est établie pour les débiteurs et les prêts dont le recouvrement est incertain.

i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire ou non et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Par contre, s'il est impossible d'établir la probabilité ou s'il est impossible d'évaluer raisonnablement un montant, le passif éventuel est mentionné dans les notes qui accompagnent les états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

j) Passifs environnementaux

Le passif environnemental est composé des coûts estimatifs liés à l'assainissement des sites contaminés ainsi que des coûts estimatifs liés aux obligations associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de passif environnemental.

Sites contaminés :

Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont remplis : il existe une norme environnementale, la contamination excède la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité du site, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation du SCC concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Le passif environnemental comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

k) Stocks

- Les stocks destinés à la revente sont composés de matières premières, de produits finis et de travaux en cours. Ils appartiennent au fond renouvelable CORCAN et sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. L'organisation comptabilise des provisions pour le surplus et la désuétude des stocks.
- Les stocks non destinés à la revente se composent de matériels et de fournitures conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure et sont évalués au prix coûtant. Si les stocks n'ont plus de potentiel de service, ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

l) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives d'un coût initial de 10 000 \$ et plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le SCC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont calculées selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Sous-catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	Bâtiments	25 à 40 ans
Travaux et infrastructure	Travaux et infrastructure	20 à 25 ans
Machines et équipement	Machines et équipement	10 ans
	Matériel informatique	3 à 4 ans
	Logiciels informatiques	3 à 10 ans
	Armes de défense	10 ans
	Autre matériel	10 ans
Véhicules	Véhicules automobiles (non militaires)	5 ans
	Autres véhicules	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Améliorations locatives	Durée du bail

Les actifs en construction sont comptabilisés dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel ils deviennent utilisables et ne sont amortis qu'à partir de cette date.

m) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers consolidés. Au moment de la préparation de ces états financiers consolidés, la direction estime que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif au titre d'avantages sociaux futurs, la juste valeur des opérations non-monétaires liées aux immobilisations corporelles louées et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les données réelles pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement, et les modifications nécessaires sont comptabilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le SCC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette de l'organisation et dans l'état consolidé de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, qui le sont pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du SCC diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 533 608	2 600 149
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(120 070)	(95 458)
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(1 060)	(2 122)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 13a)	(152 320)	(154 931)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	7 432	29
(Augmentation) diminution de l'obligation au titre des prestations de cessation d'emploi	(406)	13 968
Diminution des avantages sociaux futurs	51 805	36 938
Diminution (augmentation) des passifs environnementaux et autres provisions	2 241	(27)
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	4 933	4 094
Autre	(146)	9 355
	(207 591)	(188 154)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 10)	196 226	342 999
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arréages (note 15)	51 973	-
Augmentation (diminution) des stocks	1 073	(4 692)
Diminution des charges payées d'avance	(60)	(10)
	249 212	338 297
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	2 575 229	2 750 292

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	2 163 605	2 204 206
Crédit 5 – Dépenses en capital	257 579	456 921
Montants législatifs	244 405	261 904
	2 665 589	2 923 031
Moins :		
Autorisations utilisables dans les exercices ultérieurs	4 552	6 000
Autorisations non utilisées : fonctionnement	28 835	88 190
Autorisations non utilisées : capital	56 973	78 549
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	2 575 229	2 750 292

4. Crédoeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente le détail des crédoeurs et des charges à payer du SCC :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Crédoeurs – autres ministères et organismes	33 389	58 535
Crédoeurs – parties externes	82 030	80 079
	115 419	138 614
Charges à payer	117 623	78 544
Total des crédoeurs et des charges à payer	233 042	217 158

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche spécifiques, ainsi que de montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés dans la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

	2015	2014
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Solde d'ouverture	249	597
Montants reçus	18 702	24 118
Revenus constatés	(18 844)	(24 466)
Solde de fermeture	107	249

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du SCC participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le SCC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification apportée à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions relatives au *Plan d'action économique 2012*, les cotisants ont été divisés en deux groupes distincts, à savoir le Groupe 1 pour les employés inscrits au régime en date du 31 décembre 2012, et le Groupe 2 pour les employés adhérant au régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe est assujéti à un taux de contribution différent. Les employés du SCC participant au service opérationnel (travail effectué dans un établissement correctionnel) sont assujéti aux mêmes taux de contribution que les membres du Groupe 1, qu'ils se soient inscrits au régime avant ou après le 1^{er} janvier 2013.

En 2014-2015, les charges s'élèvent à 165 185 891 \$ (182 568 938 \$ en 2013-2014). Pour les membres du Groupe 1, les charges représentent approximativement 1,41 fois (1,6 fois en 2013-2014) les cotisations des employés et, pour les membres du Groupe 2, approximativement 1,39 fois (1,5 fois en 2013-2014) les cotisations des employés.

La responsabilité du SCC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada, répondant du régime.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Indemnités de départ

Le SCC verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Elles seront prélevées sur des autorisations futures. Les informations relatives aux indemnités de départ évaluées au 31 mars se présentent comme suit :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paye des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement à la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation des indemnités de départ non payées.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Obligation au titre des prestations accumulées, solde d'ouverture	147 364	184 302
Charges pour l'exercice	54 290	10 381
Indemnités versées au cours de l'année	(106 095)	(47 319)
Obligation au titre des prestations accumulées, solde de fermeture	95 559	147 364

7. Fonds de fiducie des détenus

Conformément à l'article 111 du *Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, sont crédités à ce compte toute somme d'argent que le détenu a en sa possession au moment de son admission ou de sa réadmission ainsi que toute somme d'argent reçue par lui pendant son incarcération, y compris les dons en argent versés par un tiers, les paiements pour la participation à un programme, une rétribution touchée pour un emploi dans la collectivité pendant que le détenu bénéficie d'un placement à l'extérieur ou d'une mise en liberté sous condition, une rétribution touchée pour un emploi dans un établissement fourni par un tiers, une entreprise commerciale administrée par des détenus approuvée par le SCC, des objets d'artisanat ou un travail exécuté sur commande ainsi qu'un paiement, une indemnité ou un revenu versé par une source privée ou gouvernementale. Les retenues seront effectuées de ce compte notamment pour le remboursement de dettes envers l'État, les cotisations à la Caisse de bienfaisance des détenus, les dépenses de cantine, les appels téléphoniques, les paiements en vue d'aider à la réforme et à la réadaptation des détenus et tout autre paiement pour lequel le détenu est responsable.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Solde d'ouverture	18 248	18 462
Montants reçus	44 438	47 361
Montants déboursés	(44 436)	(47 575)
Solde de fermeture	18 250	18 248

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Débiteurs, avances et prêts

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs, des avances et des prêts :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Débiteurs - autres ministères et organismes	7 881	6 855
Débiteurs - parties externes	6 960	7 949
Avances aux employés	289	325
Prêts aux libérés conditionnels et avances à des non-employés	131	112
	15 261	15 241
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes et les prêts aux libérés conditionnels	(231)	(1 696)
Débiteurs et avances comptables bruts	15 030	13 545
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(539)	(1 999)
Total net des comptes débiteurs et des avances	14 491	11 546

9. Stocks

Le tableau ci-dessous présente le détail des stocks :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Stocks destinés à la revente		
Matières premières	5 177	5 559
Travaux en cours	290	348
Produits finis	5 233	5 336
	10 700	11 243
Provision pour stocks périmés	(481)	(348)
Total des stocks destinés à la revente	10 219	10 895

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Stocks (suite)

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Stocks non destinés à la revente		
Fournitures	16 782	14 010
Vêtements	8 854	9 910
Matériaux de construction	4 534	4 357
Services publics	1 796	1 590
Autre	2 951	3 301
Total des stocks non destinés à la revente	34 917	33 168
Total	45 136	44 063

Le coût des stocks utilisés constaté comme une charge à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette de l'organisation se chiffre à 105 454 457 \$ pour 2014-2015 (110 675 986 \$ pour 2013-2014).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisation	Coût					Amortissements cumulés					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Ajustements (1)	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Ajustements (1)	Solde de fermeture	2015	2014
Terrain	14 430	-	(142)	-	14 288	-	-	-	-	-	14 288	14 430
Bâtiments	2 053 818	-	(1 252)	272 492	2 325 058	880 019	65 234	(890)	(51)	944 312	1 380 746	1 173 799
Travaux et infrastructure	586 359	-	(162)	53 086	639 283	381 951	24 808	(45)	276	406 990	232 293	204 408
Matériel et outillage	200 949	3 871	(7 808)	19 486	216 498	117 796	21 780	(6 325)	42	133 293	83 205	83 153
Véhicules	59 149	6 624	(3 370)	184	62 587	36 232	6 082	(2 779)	(17)	39 518	23 069	22 917
Améliorations locatives	20 329	-	-	2 880	23 209	10 182	2 166	-	8	12 356	10 853	10 147
Actifs en construction	594 174	185 731	-	(348 802)	431 103	-	-	-	-	-	431 103	594 174
Total	3 529 208	196 226	(12 734)	(674)	3 712 026	1 426 180	120 070	(10 039)	258	1 536 469	2 175 557	2 103 028

En avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé la fermeture de trois établissements (le Pénitencier de Kingston, le Centre régional de traitement de l'Ontario (CRTO) et l'Établissement Leclerc). Comme prévu, les fermetures ont eu lieu en septembre 2013.

En septembre 2013, le Pénitencier de Kingston et le CRTO étaient fermés; ils resteront fermés et demeureront des immobilisations corporelles du SCC jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant à leur utilisation future. La valeur comptable nette du Pénitencier de Kingston pour 2014-2015 s'élève à 35 319 811 \$, soit la même valeur que pour 2013-2014. La valeur comptable nette du CRTO pour 2014-2015 s'élève à 4 548 479 \$, soit la même valeur que pour 2013-2014. Si on venait à prendre connaissance d'un changement à la valeur comptable nette du Pénitencier de Kingston et du CRTO, toute dépréciation applicable serait enregistrée à ce moment-là.

L'Établissement Leclerc demeure une immobilisation corporelle du SCC; il a été loué dans le cadre d'un accord d'exploitation de longue durée avec le gouvernement du Québec.

(1) Cette colonne inclut les actifs en construction d'une valeur de 348 802 000 \$ (356 237 883 \$ pour 2013-2014) qui ont été transférés à d'autres catégories suite à l'achèvement de l'actif ainsi que les immobilisations transférées en provenance d'autres ministères et organismes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Passifs éventuels

a) Assainissement des sites contaminés

Le gouvernement a élaboré une « Approche fédérale en matière de lieux contaminés » qui incorpore une démarche de gestion des sites contaminés fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés situés sur les terres fédérales qui ont été répertoriés, ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour l'environnement et la santé humaine.

Le SCC a relevé environ 90 sites (96 sites en 2014) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le SCC a recensé 24 sites (40 sites en 2014) pour lesquels des mesures sont possibles et un passif net de 2 017 213 \$ (3 963 650 \$ en 2014) a été comptabilisé. Ce passif représente la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour achever les travaux d'assainissement des sites afin qu'ils respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue à la date de préparation des états financiers.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs de ce passif par nature et par source, les recouvrements connexes attendus et les dépenses futures totales non actualisées en date du 31 mars 2015 et du 31 mars 2014.

(en milliers de dollars)

Nature et source	NATURE ET SOURCE DU PASSIF					
	Nombre de sites 2015	Passif estimé 2015 ⁽⁴⁾	Dépenses totales estimées (non-actualisées) 2015	Nombre de sites 2014	Passif estimé 2014 ⁽⁴⁾	Dépenses totales estimées (non-actualisées) 2014
Pratiques liées aux carburants ⁽¹⁾	8	347	347	9	411	411
Sites d'enfouissement/de déchets ⁽²⁾	8	940	940	8	2 288	2 288
Autre ⁽³⁾	8	730	730	23	1 265	1 265
Totaux	24	2 017	2 017	40	3 964	3 964

- 1) Contamination principalement associée au transport et stockage de carburant, p. ex. déversements accidentels liés à des réservoirs de stockage de carburant ou à d'anciennes méthodes de manipulation du carburant, p. ex. hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques et BTEX.
- 2) Contamination associée à d'anciens sites d'enfouissement/de déchets ou à des écoulements de matériaux déposés dans un site d'enfouissement/de déchets, p. ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, autres contaminants organiques, etc.
- 3) Contamination par d'autres sources, p. ex. utilisation de pesticides, d'herbicides, d'engrais sur des sites agricoles; utilisation de BPC, les installations de formation en lutte contre les incendies, les champs de tir et installations de formation, etc.
- 4) Comme la différence entre le passif estimatif et les dépenses totales estimatives non actualisées pour chaque exercice n'est pas matérielle pour le SCC, la technique de la valeur actualisée pour calculer la valeur actualisée de chaque site n'a pas été utilisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Passifs éventuels (suite)

Parmi les autres 66 sites, 29 sites ont été fermés après avoir été remis en état ou après avoir été évalués et jugés ne pas être contaminés, et il existe 37 sites dont le passif estimatif n'a pas été déterminé, principalement en raison du fait que ces sites n'ont pas encore été entièrement évalués et que leur contamination n'a pas encore été confirmée, ou du fait qu'ils n'ont pas élaboré un plan détaillé de remise en état. Alors que les sites sont évalués, si l'on constate une contamination et si cette dernière excède la norme environnementale, un passif sera constaté dès qu'une estimation raisonnable pourra être réalisée.

Sur les 37 sites qui ne n'ont pas de passifs estimatifs, deux sites sont considérés à haute priorité pour action et ceux-ci sont à différents stades d'essais et d'évaluation afin de développer un plan d'assainissement ou une stratégie de gestion du risque. Les passifs seront présentés dès qu'une estimation raisonnable peut être déterminée. 25 sites sont considérés comme étant de priorité moyenne à faible et ces sites feront l'objet d'une évaluation et d'un assainissement dès que les ressources pour le faire seront disponibles. Trois sites ne sont pas encore classifiés, car ils n'en sont qu'aux premiers stades des essais et la contamination n'a pas encore été déterminée. Cinq ne sont pas considérés comme des domaines d'action prioritaires, car les renseignements indiquent l'absence probable de toute incidence environnementale ou menace pour la santé humaine significative; aucune mesure n'est probablement nécessaire, à moins que de nouveaux renseignements ne donnent lieu à des préoccupations plus importantes, auquel cas les sites seront réexaminés. Les renseignements sur deux sites sont actuellement insuffisants pour pouvoir les classifier. Des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour classifier ces sites, mais ils ne sont pas disponibles pour le moment. Les sites seront réexaminés au fur et à mesure que les renseignements supplémentaires deviendront disponibles.

b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du SCC dans le cours normal de ses activités. Ces réclamations incluent des postes assortis de montants pour le plaidoyer et d'autres pour lesquels aucun montant n'est précisé. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Le SCC a constaté une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Les réclamations et litiges dont le dénouement est impossible à déterminer, mais dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à environ 2 450 000 \$ (1 032 000 \$ en 2013-2014) au 31 mars 2015.

12. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du SCC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels l'organisation sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition des biens ou services. Les principales obligations contractuelles pouvant faire l'objet d'une estimation raisonnable se résument comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020 et exercices ultérieurs	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Acquisition de biens et services	113 834	8 187	4 277	-	-	126 298

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le SCC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le SCC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le SCC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères et organismes, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes

Au cours de l'exercice, le SCC a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux, aux services juridiques, aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et à l'indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette de l'organisation :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	127 139	129 293
Installations	18 515	18 479
Indemnisation des accidentés du travail	5 355	5 690
Services juridiques	1 311	1 469
Total	152 320	154 931

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité, l'efficacité et la rentabilité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et services gouvernementaux Canada ainsi que les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette du SCC.

b) Autres transactions apparentées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Créances - autres ministères et organismes	7 881	6 855
Créditeurs - autres ministères et organismes	33 389	58 535
Charges - autres ministères et organismes	330 258	344 652
Revenus - autres ministères et organismes	40 849	32 902

Les charges et les revenus inscrits à la section b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section a).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Information sectorielle

La présentation des données sectorielles repose sur l'Architecture d'alignement des programmes de l'organisation. La présentation par secteur est fondée sur les conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau ci-après présente les charges engagées et les revenus générés dans le cadre des principales activités de programme, regroupés par principaux articles de dépenses et principaux types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période à l'étude :

	2015				2014	
(en milliers de dollars)	Garde	Interventions correctionnelles	Surveillance dans la collectivité	Services internes	Total	Total
Paiements de transfert						
Organismes sans but lucratif	2 768	-	-	-	2 768	345
Total des paiements de transfert	2 768	-	-	-	2 768	345
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux des employés	1 203 196	398 900	20 087	244 542	1 866 725	1 916 540
Services professionnels et spécialisés	99 083	61 264	103 161	31 910	295 418	301 768
Services publics, fournitures et approvisionnements	117 000	4 189	1 909	7 602	130 700	130 984
Amortissement des immobilisations corporelles	118 436	1 634	-	-	120 070	95 458
Frais de réparations et d'entretien	21 747	448	8	303	22 506	39 520
Matériel et outillage	11 825	1 927	43	9 227	23 022	21 172
Voyages	5 475	3 698	404	5 213	14 790	20 365
Paiements tenant lieu d'impôts	31 428	-	-	-	31 428	30 164
Paie des détenus	-	15 364	-	-	15 364	18 402
Coût des marchandises vendues	-	11 270	-	-	11 270	10 470
Installations	-	-	9 457	9 058	18 515	18 479
Télécommunications	241	2	-	31	274	363
Biens de location	12 217	1 434	28	7 514	21 193	22 008
Réinstallations	1 455	366	-	4 031	5 852	7 585
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	505	1 349	-	(794)	1 060	2 122
Autre	1 108	1 437	100	(746)	1 899	4 658
Total des charges de fonctionnement	1 623 716	503 282	135 197	317 891	2 580 086	2 640 058
Sous-total des charges	1 626 484	503 282	135 197	317 891	2 582 854	2 640 403
Charges engagées pour le compte du gouvernement	(1)	-	-	(15)	(16)	(120)
Total des charges	1 626 483	503 282	135 197	317 876	2 582 838	2 640 283
Revenus						
Ventes de biens et services	-	49 230	-	-	49 230	40 153
Revenus divers	3 415	607	4	154	4 180	2 828
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(3 415)	(607)	(4)	(154)	(4 180)	(2 847)
Total des revenus	-	49 230	-	-	49 230	40 134
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 626 483	454 052	135 197	317 876	2 533 608	2 600 149

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

15. Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements des salaires en arréages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arréages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arréages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Ministère. Cependant, outre la création d'un compte débiteur intérimaire, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le Ministère. Avant la fin de l'exercice, ce compte débiteur intérimaire a été transféré à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2014-2015 ET DU PLAN D'ACTION DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

1. INTRODUCTION

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par le Service correctionnel du Canada (SCC) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs du SCC, son mandat et ses activités de programme se trouvent dans le [Rapport ministériel sur le rendement](#) et dans le [Rapport sur les plans et les priorités](#).

2. SYSTÈME MINISTÉRIEL DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

Le SCC reconnaît qu'il est important que la direction fournisse des messages clairs afin que les employés de l'ensemble de l'organisation comprennent les rôles et responsabilités qu'ils doivent assumer dans le maintien d'un système efficace de CIRF.

2.1 Gestion du contrôle interne

Le SCC a une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour contribuer aux efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Le *Cadre de gestion financière* du SCC décrit clairement les attentes, les exigences et les rôles et responsabilités liés aux contrôles internes.

Ce cadre, qui a été approuvé par le commissaire en septembre 2013, comprend les éléments suivants pour assurer une bonne gestion des ressources publiques et une reddition de comptes fiable sur le plan financier :

- Les principales attentes et exigences du commissaire à titre d'administrateur des comptes, du dirigeant principal des finances, des cadres supérieurs de l'organisation, des gestionnaires de l'organisation, des agents financiers et, de façon distincte, du Comité ministériel de vérification, pour assurer l'efficacité de la gestion financière, de la planification des investissements, de l'information et des rapports financiers, du contrôle interne et de la surveillance;
- Les valeurs et l'éthique;
- Le contexte d'une gestion financière et d'un contrôle interne adéquats à l'échelle de l'organisation, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et aux politiques du Conseil du Trésor.

Le *Cadre de gestion financière* du SCC exige également du commissaire qu'il discute, avec le Comité ministériel de vérification, des plans concernant l'évaluation fondée sur le risque ainsi que des résultats connexes concernant l'efficacité du système de CIRF du SCC.

ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

2.2 Ententes de services pertinentes aux états financiers

Le SCC compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui figurent dans ses états financiers de la façon suivante :

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) administre centralement le paiement des salaires et l'acquisition de biens et de services, selon la délégation des pouvoirs du SCC, et fournit les services d'installations;
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit au SCC des renseignements qui servent à calculer diverses charges à payer et provisions, telles que les indemnités de départ;
- Le ministère de la Justice fournit des services juridiques au SCC;
- Services partagés Canada fournit au SCC des services d'infrastructure de la technologie de l'information (TI) dans les domaines des centres de données et des services de réseaux.

3. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU SCC AU COURS DE L'EXERCICE 2014-2015

En 2014-2015, le SCC a terminé la dernière évaluation de l'efficacité de la conception et la plupart des évaluations de l'efficacité opérationnelle des secteurs de contrôle clés. La surveillance continue a été assurée conformément au plan.

3.1 Évaluation de l'efficacité de la conception des contrôles clés

En 2014-2015, le SCC a terminé l'évaluation de l'efficacité de la conception du Fonds de fiducie des détenus, soit le dernier secteur de contrôle clé.

À la suite de l'évaluation de l'efficacité de la conception, le SCC n'a détecté aucune lacune grave nécessitant des mesures correctives au niveau de la conception.

3.2 Évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés

En 2014-2015, le SCC a terminé l'évaluation de l'efficacité opérationnelle des processus suivants : contrôles généraux de la TI, créditeurs/paiements, clôture des états financiers, biens immobiliers, autres immobilisations corporelles, amortissement, stocks, ventes/débiteurs/reçus et passifs éventuels/environnementaux. Les mesures correctives requises ont été mises en place pour les contrôles généraux de la TI, les créditeurs/paiements, les ventes/débiteurs/reçus, les passifs éventuels/environnementaux ainsi que l'amortissement, et des mesures correctives sont en voie d'être apportés à la clôture des états financiers, aux biens immobiliers, aux autres immobilisations corporelles ainsi qu'aux stocks.

ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

3.2 Évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés (suite)

À la suite de l'évaluation de l'efficacité opérationnelle, le SCC a identifié les possibilités d'amélioration suivantes :

- Veiller à la disponibilité des éléments venant appuyer les dénombrements ponctuels et les évaluations des stocks effectués;
- Veiller à ce que l'accès au système soit retiré rapidement lorsque les employés transfèrent ou quittent le SCC;
- Veiller à ce que les rapprochements clés soient effectués et ce en temps opportun.

3.3 Surveillance continue des contrôles clés

En 2014-2015, le SCC a terminé comme prévu la surveillance continue de l'accueil et et du paiement des heures supplémentaires, une composante des salaires.

À la suite de la surveillance continue, le SCC a identifié les possibilités d'amélioration suivantes :

- Améliorer la documentation afférente aux autorisations accordées en vertu de l'article 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- Rehausser les mécanismes de surveillance et de rapport des heures supplémentaires.

ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

4. PLAN D'ACTION DU SCC

4.1 Progrès réalisés au cours de l'exercice 2014-2015

En 2014-2015, le SCC a continué de réaliser des progrès considérables dans l'évaluation et l'amélioration de ses contrôles clés. Le tableau suivant présente un sommaire des principaux progrès réalisés par le SCC en fonction des plans établis à l'annexe de l'exercice précédent.

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2014-2015

Élément du plan d'action de l'exercice précédent	État d'avancement au 31 mars 2015
Contrôles à l'échelle de l'entité – Terminer les mesures correctives découlant de l'évaluation de l'efficacité opérationnelle	Les lacunes relevées antérieurement ont été corrigées.
Établissement du budget et prévisions – Évaluation de l'efficacité opérationnelle	Ce processus a peu d'effet sur les états financiers consolidés du SCC. Par conséquent, il ne sera plus inclus dans l'annexe.
Contrôles généraux de la TI – Évaluation de l'efficacité opérationnelle	L'évaluation de l'efficacité opérationnelle du Système intégré de gestion des finances et du matériel (SIGFM) est terminée et les mesures correctives ont été apportées. Il en va de même des évaluations de l'efficacité de la conception et de l'efficacité opérationnelle ainsi que les mesures correctives se rapportant au Système régional de paye, au Système de gestion des salaires et au Système de gestion des ressources humaines.
Salaires – Surveillance continue	Les lacunes relevées antérieurement ont été corrigées au niveau des salaires. La surveillance continue des heures supplémentaires est terminée et les mesures correctives ont été apportées. Les descriptions des processus ont également été mises à jour à la suite du transfert de responsabilités au Centre des services de paye de la fonction publique à Miramichi.
Voyages – Surveillance continue	Les lacunes relevées antérieurement ont été corrigées.
Accueil – Surveillance continue	La surveillance continue est terminée et les mesures correctives ont été apportées.
Transactions intraministérielles entre le SCC et CORCAN – Évaluation de l'efficacité opérationnelle	L'audit externe des états financiers de CORCAN mené annuellement fournit une assurance à ce niveau.
Règlements interministériels – Surveillance continue	Ne fait pas partie de l'étendue pour cette année.
Approvisionnement/contrats – Surveillance continue	Les lacunes relevées antérieurement ont été corrigées.

ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

4.1 Progrès réalisés au cours de l'exercice 2014-2015 (suite)

Élément du plan d'action de l'exercice précédent	État d'avancement au 31 mars 2015
Créditeurs/paiements – Évaluation de l'efficacité opérationnelle	L'évaluation de l'efficacité opérationnelle est terminée et les mesures correctives ont été apportées.
Biens immobiliers – Évaluation de l'efficacité opérationnelle	L'évaluation de l'efficacité opérationnelle est terminée et les mesures correctives sont en cours.
Autres immobilisations corporelles – Évaluation de l'efficacité opérationnelle	L'évaluation de l'efficacité opérationnelle est terminée et les mesures correctives sont en cours.
Amortissement – Surveillance continue dans les prochaines années	L'évaluation de l'efficacité opérationnelle est terminée et aucune mesure corrective n'est requise.
Clôture des états financiers, rapprochements/ajustements au GL – Évaluation de l'efficacité opérationnelle	L'évaluation de l'efficacité opérationnelle est terminée et le travail se poursuit sur la dernière mesure corrective à apporter, donc pratiquement terminé.
Fonds de fiducie des détenus – Évaluation de l'efficacité de la conception	L'évaluation de l'efficacité de la conception est terminée et aucune mesure corrective n'est requise.
Stocks – Évaluation de l'efficacité opérationnelle	L'évaluation de l'efficacité opérationnelle est terminée et les mesures correctives sont en cours.
Ventes/débiteurs/reçus – Évaluation de l'efficacité opérationnelle	L'évaluation de l'efficacité opérationnelle est terminée et les mesures correctives ont été apportées.
Provision pour créances douteuses – Surveillance continue	Ne fait pas partie de l'étendue pour cette année.
Passif éventuel – Évaluation de l'efficacité opérationnelle	L'évaluation de l'efficacité opérationnelle est terminée et aucune mesure corrective n'est requise.
Passif environnemental – Évaluation de l'efficacité opérationnelle	L'évaluation de l'efficacité opérationnelle est terminée et aucune mesure corrective n'est requise.

ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

4.2 État d'avancement et plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Il convient de noter que dorénavant, les secteurs de contrôle clés seront regroupés de manière à simplifier le rapport et à mieux l'harmoniser avec les processus liés aux états financiers. Le tableau ci-dessous dresse la liste des secteurs de contrôle clés regroupés utilisés dans le plan d'action du présent exercice.

Nouveaux secteurs de contrôle clés	Anciens secteurs de contrôle clés
Revenus et comptes débiteurs	Ventes/débiteurs/reçus
	Provision pour créances douteuses
Autres dépenses de fonctionnement et comptes créditeurs	Voyages
	Accueil
	Règlements interministériels
	Créditeurs/paiements
	Approvisionnement/contrats
Immobilisations corporelles	Biens immobiliers
	Autres immobilisations corporelles
	Amortissement
Clôture des états financiers et rapport	Clôture des états financiers
	Rapprochements/ajustements au GL
	Passif éventuel
	Passif environnemental
	Transactions intraministérielles entre le SCC et CORCAN

ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

4.2 État d'avancement et plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents (suite)

S'appuyant sur les progrès réalisés à ce jour, le SCC est en bonne voie de terminer l'évaluation complète de son système de contrôle interne en matière de rapports financiers en 2015-2016. À ce moment-là, le SCC procédera à la mise en œuvre de son plan de surveillance continue par rotation afin de réévaluer le rendement des contrôles selon le risque dans tous les secteurs de contrôle. L'état d'avancement et le plan d'action pour l'achèvement de l'évaluation des secteurs de contrôle pour le prochain exercice et les exercices subséquents suit :

État d'avancement et plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Secteurs de contrôle clés	Évaluation de l'efficacité de la conception et mesures correctives	Évaluation de l'efficacité opérationnelle et mesures correctives	Surveillance continue par rotation ⁱ
Contrôles à l'échelle de l'entité	Terminée	Terminée	2017-2018
Contrôles généraux de la TI	Terminée	Terminée	2017-2018
Clôture des états financiers et déclarations	Terminée	Pratiquement terminée	2016-2017
Immobilisations corporelles	Terminée	2015-2016	2017-2018
Stocks	Terminée	2015-2016	2017-2018
Fonds de fiducie des détenus	Terminée	2015-2016	2016-2017
Salaires	Terminée	Terminée	2016-2017
Autres dépenses de fonctionnement et comptes créditeurs	Terminée	Terminée	2016-2017
Revenus et comptes débiteurs	Terminée	Terminée	2017-2018

ⁱ La fréquence de la surveillance continue des principaux domaines de contrôle est axée sur les risques et pourrait avoir lieu au cours d'un cycle pluriannuel.